Loi de finances pour 2024

Prise en compte de l'impact environnemental dans le budget des collectivités locales, des groupements et des établissements publics locaux



Ce qui change, à compter de l'exercice 2024 : ajout de deux états annexés au BP/CA/CFU

Ajout d'un état annexé au CA ou au CFU:

- Production obligatoire, par les collectivités, d'un état annexé « Impact du budget pour la transition écologique »
- Cette annexe reprend notamment l'ensemble des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de la transition écologique

Ajout d'un état annexé au BP et au CA ou au CFU:

- Production facultative, par les collectivités, d'un état annexé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique »
- Cette annexe présente l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement susmentionnées et indique la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité

Toutes les collectivités, groupements et établissements publics locaux de plus de 3500 habitants sont concernés.

Ces ajouts sont l'occasion, pour les directions des finances des collectivités, de mener des chantiers :

- En lien avec la fonction budgétaire et la capacité à évaluer l'impact des dépenses selon trois dimensions :
 - L'atténuation : impact sur les émissions de gaz à effet de serre
 - L'adaptation et résilience : anticipation des effets négatifs du changement climatique
 - La biodiversité : actions de préservation et de restauration
- 2. De prise en compte d'une démarche durable dans la préparation, le pilotage et la restitution du budget

Nous identifions plusieurs freins aux réflexions menées par les acteurs publics, parmi lesquels :

- Des obstacles dans la définition méthodologique pour recenser les dépenses, évaluer leurs impacts environnementaux ainsi que les emprunts
- Une difficulté à traduire dans les systèmes d'information de la collectivité l'impact de l'ensemble des dépenses
- Des questionnements quant aux modalités de pilotage et de restitution
- Une résistance au changement

L'offre de valeur EY Consulting : une expertise dans l'accompagnement à la mise en œuvre de projets relatifs aux finances publiques durables

Nos convictions relatives à ce changement opéré par la Loi de Finances 2024 :

La mise en place de ces états vont permettre de :

- Orienter les financements publics vers des dépenses responsables, et conduire les collectivités à mesurer leurs impacts dans le temps par une méthodologie pérenne
- Mieux valoriser les conséquences des politiques publiques
- Amorcer, dans les collectivités, et en particulier les Directions financières, les nécessaires réflexions autour des finances publiques durables
- Réaliser des économies sur le long terme en favorisant les investissements verts (par ex : investissement dans des infrastructures résilientes)
- Disposer d'un outil au service du pilotage des investissements verts
- De manière générale, c'est une première étape dans la transformation nécessaire des finances publiques locales vers des finances publiques vertes

Comment EY Consulting peut-il vous aider à mettre en œuvre ces transformations ?

Nous proposons des accompagnements fondés sur :

- La maitrise de plusieurs techniques de budgétisation verte (budget vert, méthode I4CE, approche des dépenses par ODD (objectifs de développement durable), méthode C.A.R.E., etc.)
- Une bonne connaissance des initiatives déjà mises en place au sein des collectivités locales
- Une expérience de travail de plus de 20 ans auprès des collectivités locales
- Une vision complète de ces projets de
 - transformation :
 Quelle organisation ?
 - Quels processus ?
 - Quelle matérialisation dans les SI finance ?
 - Pour quels besoins de pilotage ?

Chaque collectivité, en fonction de son degré de maturité sur la question, n'a pas les mêmes besoins d'accompagnement. Nous sommes en particulier en capacité de vous assister sur les volets suivants :

- Analyse comparative des méthodologies de budgétisation verte pertinentes
- Aide à la décision sur la méthodologie de budgétisation verte à adopter
- Diagnostic de la fonction budgétaire et analyse d'écart à la cible / Feuille de route
- Catégorisation des dépenses en fonction de leurs impacts sur les objectifs de la transition écologique

- Accompagnement
 au changement des
 directions métiers et
 des directions
 financières
- Intégration dans les systèmes de gestion, notamment le SI finance pour assurer le pilotage et le suivi
- Pilotage stratégique des engagements de développement durable de la collectivité
- Appui à la mise en œuvre, de bout en bout, d'un budget « vert »

Les expertises d'EY pour vous accompagner

EY Consuting, partenaire historique des entités publiques et acteur clé du conseil, est à même d'accompagner les gestionnaires publics grâce à ses compétences en :

- Maîtrise des processus budgétaires et comptables
- Maitrise des méthodologies de budgétisation vertes et de leur mise en œuvre, adaptées aux collectivités locales
- Maitrise des cadres réglementaires budgétaires à produire
- Compréhension des politiques publiques
- Expertise dans la comptabilité publique et la fiabilisation des comptes
- Maitrise de la gestion de projet et de l'accompagnement des agents

Pourquoi faire appel au RESAH?

- + **de 500** consultants spécialisés dans la transformation financière du secteur public ;
- Des prestataires reconnus dans le secteur de la santé, médico-social et des collectivités territoriales
- Des expertises en finance multidisciplinaires pour accompagner les organisations sur toutes les dimensions des projets financiers
- Un positionnement géographique permettant une proximité d'intervention territoriale
- Des prestations sur mesure et disponibles immédiatement
- Une centrale d'achat pleinement ouverte aux collectivités et sans adhésion préalable.

Nous les avons accompagné dans leur projet de transformation





































Pour toutes questions



Dorothée BELLE Associée EY Consulting

06 73 69 43 59 dorothee.belle@fr.ey.com



Simon SCHWARTZ Senior Manager EY Consulting

06 23 82 22 47 simon.schwartz@fr.ey.com

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2024 - Ernst & Young Advisory

Tous droits réservés.

Document imprimé sur du papier à forte teneur en matières recyclées, conformément à l'engagement d'EY de limiter son empreinte environnementale.

Cette offre a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers. ey.com/fr

Tous droits réservés SCORE France N° 2023-001 - EDNone Crédit icônes : Flaticon.com